



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°18

Réunion de bureau du vendredi 25 février 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. C. CASTROFLORIO - Y. SIAD - L. CAPPATTI - J. NUCERA - J. GRAGLIA - A. MARY

Excusés : MME B. GIURAN - M. J. THAON S. CHILOTTI

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°17 du 10 février dernier.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à M. GASSE Denis arbitre du District de la Côte d'Azur depuis de nombreuses saisons.

1 – CORRESPONDANCE :

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA reçoit M. BERTRAND Loïc, arbitre stagiaire de notre district, faisant suite à des difficultés administratives rencontrées.

Décision prise par PV distinct.

La CDA reçoit M. GOMES IERO Sambu, président du club de l'EURO AFRICAN et M. MONTEIRO Gabriel, dirigeant au club, suite à la demande de récusation de ce club de l'arbitre du match de catégorie D4 seniors opposant l'équipe du SPCOC 2 à l'EURO AFRICAN 1, le 6 février 2022. L'arbitre convoqué a participé au débat en audioconférence.

Décision prise par PV distinct.

Un cours théorique pour la catégorie D2 s'est déroulé le mercredi 16 février 2022 à 19h00 au siège du district de la Côte d'Azur animé par M. Alexis MARINSALTI et en présence d'une dizaine d'arbitres.

La CDA est satisfaite des résultats obtenus par les jeunes arbitres de notre District candidats à la Ligue, à l'occasion de l'examen théorique. 4 réussites ont été recensées pour le district de la Côte d'Azur, sur cinq candidatures.

Toutes nos félicitations à Messieurs : BEN ALI Bilel, BEN MAHMOUD Ahmed, MEJRI Rayan et SALAH Yassin.

Une formation initiale en arbitrage (FIA), animée avec sérieux et compétence par Messieurs NUCERA Julien et BELCADI Jules, a autorisé 15 candidats, dont 4 filles, à obtenir le titre d'arbitre stagiaire.

Cette FIA sera suivie pour ces nouveaux arbitres stagiaires d'une formation continue dès le samedi 26 février 2022 et pendant trois semaines avec des matchs d'entraînement programmés et des cours théoriques approfondis.

3 - DEPARTEMENT CONTROLES

7 observations dans la catégorie seniors ont eu lieu le dimanche 20 février 2022.

4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département désignations a pu couvrir l'ensemble des rencontres prévues le samedi 26 février 2022 et le dimanche 27 février 2022 malgré quelques indisponibilités tardives.

Fin de séance : 22h10

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :
M. Laurent CAPPATTI